



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 75472

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la disparition du 13e RDP de Dieuze (Moselle). Alors que la perte de ce régiment se chiffre à 960 militaires et une cinquantaine de personnels civils, l'annonce faite d'un remplacement par un centre de formation initiale militaire évoque 105 permanents (400 étaient annoncés) et 400 à 450 engagés volontaires en formation (600 étaient annoncés). Il lui demande s'il n'entend pas compléter les effectifs de façon à être conforme aux promesses faites par le Président de la République aux élus mosellans.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense s'est engagé dans un vaste processus de transformation visant, d'une part, à adapter les capacités opérationnelles des armées au nouveau contexte stratégique décrit par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, d'autre part à améliorer l'efficacité de son administration dans le cadre de la réforme de l'État décidée par le Président de la République et le Premier ministre. Parmi les mesures de restructuration, est notamment programmé le départ de Dieuze, en 2011, du 13e régiment de dragons parachutistes. Toutefois, l'implantation à Dieuze d'un centre de formation initiale militaire (CFIM) de l'armée de terre compensera en partie cette déflation d'effectifs. 115 officiers, sous-officiers et militaires du rang exerçant des prérogatives de commandement et de gestion seront affectés au sein de ce CFIM. 440 jeunes engagés seront instruits et formés en permanence dans ce centre. Les stagiaires seront issus des formations de la 1re brigade mécanisée et de la brigade de transmissions et d'appui au commandement. Ils seront accompagnés par leurs instructeurs de contact, soit 100 militaires supplémentaires. Dans le contexte actuel de réduction du format de l'armée de terre, le ministère de la défense consent un effort très significatif. Au total, ce sont en effet environ 655 militaires qui stationneront en permanence sur la commune de Dieuze. L'implantation de ce centre permettra de maintenir à Dieuze un volume significatif de personnel ressortissant de la défense, même si le nombre total de militaires au sein du CFIM sera finalement moins élevé que celui initialement envisagé sur la base des travaux préparatoires. Au-delà de la présence militaire traditionnelle, le territoire de Dieuze va bénéficier, dans le cadre du dispositif d'accompagnement territorial mis en place au profit des zones affectées par les restructurations de la défense, de la mise en oeuvre d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) dont le montant, initialement fixé à 10 MEUR, passera à 12 MEUR, ainsi que s'y est engagé le Président de la République à l'automne 2009.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75472

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3807

Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12219